Nations Unies S/PV.4586



Conseil de sécurité

Distr. générale
24 juillet 2002
Français
Original: anglais

Communiqué officiel de la 4586e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, le mercredi 24 juillet 2002, à 15 h 30

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal :

« Le 24 juillet 2002, le Conseil de sécurité, en application des dispositions de l'annexe II de la section A de la résolution 1353 (2001), a tenu à huis clos sa 4586e séance avec des représentants des pays fournisseurs de contingents à la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG).

Le Conseil de sécurité et les pays fournisseurs de contingents ont entendu un exposé de M. Joachim Hütter, Directeur de la Division de l'Europe et de l'Amérique latine du Département des opérations de maintien de la paix, en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil. »

02-49499 (F) 240702 240702